



PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités

quartiers2030

Appel à projet « Quartiers d'été 2024 » *Vacances Olympiques et Paralympiques - Dijon Métropole*

L'opération « Quartiers d'été 2024 » est un dispositif national ayant pour ambition de faire de la période estivale une parenthèse pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Elle leur permet de bénéficier d'activités variées se déroulant au cœur des quartiers, en pied d'immeuble ou au-dehors, tout au long de l'été. Cet appel à projet est décliné localement sur les QPV de Dijon métropole.

Année des Jeux Olympiques oblige, l'opération Quartiers d'été 2024 adopte une couleur très sportive en devenant les Quartiers d'été « olympiques et paralympiques ». Une attention particulière sera donc portée aux actions sportives et/ou mettant en avant les valeurs de l'olympisme, du dépassement de soi, d'excellence, de respect des autres, d'entraide et de solidarité.

L'opération « Quartiers d'été 2024 » vise à promouvoir les priorités transversales suivantes :

- favoriser les activités intergénérationnelles et familiales,
- promouvoir les valeurs de la République et la citoyenneté,
- prévoir la mixité systématique des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes, notamment par la définition des modalités spécifiques de mobilisation des publics féminins,
- sensibiliser aux enjeux liés à la transition écologique,
- favoriser les rencontres et activités inter-quartiers,

et doit permettre la mise en œuvre des objectifs suivants, tout en veillant à l'articulation de Quartiers d'Été avec les autres appels à projets sur le territoire :

1. Se divertir

Promouvoir le sport et l'été olympique, favoriser l'accès à la culture, accompagner le départ en vacances

- **promouvoir l'activité physique et sportive** : le dispositif peut être mobilisé pour **soutenir les actions socio-sportives et les actions qui concourent à la promotion des valeurs de l'Olympisme**, avec une attention particulière portée au public féminin et seniors. Un partenariat est possible avec les maisons sport et santé, les associations socio-sportives et les fédérations sportives.
- **Favoriser l'accès à la culture** : articuler les actions avec les orientations de l'Été culturel porté par le ministère de la Culture : ateliers, rencontres, spectacles, visites, en profitant des horaires d'ouverture élargis ou décalés, des institutions culturelles ou des actions « hors les murs ». Le Pass culture pourra être mis en avant et les actions s'appuyer également sur le dispositif « C'est mon patrimoine ».
- **Accompagner le départ en vacances** : intégrer les actions du dispositif Ville-Vie-Vacances/solidarités internationales (CAF et DDETS) pour soutenir les projets collectifs d'échanges et de solidarités menés par des jeunes de 15 à 25 ans portés par une association française et une association étrangère

2. Apprendre, apprendre sur soi

- **développer l'esprit critique et citoyen des jeunes**,
- **soutenir la parentalité** en particulier les familles monoparentales,

- **accompagner les départs en vacances en s'appuyant sur le dispositif « les vacances apprenantes »** (Ministère de l'Éducation nationale) qui se déclinent au travers l'école ouverte, des stages de réussite et des colos apprenantes.

3. Prendre soin de soi, des autres et de la nature

- **promouvoir les actions en santé** en partenariat avec les ateliers santé ville, les conseils locaux de santé mentale et les médiateurs santé pour renforcer l'accès aux soins, organiser des ateliers de prévention et encourager les échanges en prenant en compte la souffrance psycho-sociale et prévenir l'isolement
- **promouvoir la transition écologique, l'agriculture et végétalisation urbaine** en valorisant et sensibilisant au patrimoine nature, à la biodiversité, l'économie circulaire, les écogestes, la qualité de l'alimentation et les filières locales. Dans le cadre des séjours, privilégier les modes de transport les plus écologiques

4. Saisir les opportunités pour gagner en expérience

Favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers

- Mobiliser les acteurs locaux pour permettre aux jeunes de trouver des jobs d'été,
- Favoriser les expériences de « volontariat rémunérateur » tels que les chantiers d'insertion ou éducatifs (tel que le dispositif « argent de poche »),
- Se former et acquérir des compétences structurantes pour soi et valorisables sur le marché du travail (numérique, mobilité, acquisition de qualifications),
- favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat : rencontre avec des professionnels et des visites de leurs locaux.

5. Se rencontrer et se retrouver

- Favoriser les activités inter-quartiers et/ou intergénérationnelles,
- Assurer la mobilisation des dispositifs de participation et d'engagement citoyen.

6. Favoriser le rapprochement habitants-institutions

- Renforcer les liens entre les habitants des quartiers et les institutions.
- Proposer des projets autour du lien police-population par des activités favorisant la rencontre entre les habitants et les jeunes des quartiers et ces corps de métiers (activités sportives et citoyennes, activités de prévention et de sécurité routière, protection civile ...).
- articuler les actions avec la stratégie nationale de la prévention de la délinquance

Les actions proposées pour cet AAP doivent remplir au moins des objectifs décrits ci-dessus

Pour la mise en œuvre de ces priorités, les modalités d'actions suivantes sont à privilégier :

- des rencontres et activités inter-quartier ;
- des activités en soirée et les week-ends
- des séjours ;

I. Critères d'éligibilité

1. Les porteurs

L'appel à projets s'adresse aux associations (loi 1901), collectivités territoriales, bailleurs sociaux, établissements publics et autres organismes à but non-lucratif, dans la mesure où leur action intervient en direction des habitants des quartiers de la géographie prioritaire de la Politique de la ville.

2. Les territoires éligibles pour la mise en œuvre des actions

La nouvelle géographie a été arrêtée, par décret, le 28 décembre 2023.

Dijon Métropole compte désormais 6 « **quartiers prioritaires de la Politique de la ville** » :

- le Mail à Chenôve
- les Grésilles à Dijon
- Fontaine d'Ouche à Dijon
- le Bief du Moulin à Longvic

- le Belvédère à Talant
- Quetigny-centre à Quetigny

II. Critères de sélection des projets

Les projets feront l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires financeurs (avis technique portant sur la pertinence et la complémentarité avec d'autres projets financés par ailleurs sur le même périmètre).

Les projets soumis devront impérativement :

- s'adresser et bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires de Dijon Métropole
- déployer des actions au cours de l'été 2024 : le dossier précisera les dates de début et de fin des actions, et si elles se déploient sur un mois ou les deux mois de juillet et août ;
- faire mention des besoins auxquels l'action répondra et des objectifs qualitatifs et quantitatifs visés ;
- si le projet se rapporte à des actions pré-existantes : il devra démontrer la plus-value réelle qu'il apporte par rapport aux activités et aux travaux déjà engagés.
- s'inscrire dans un, voire plusieurs, objectifs de l'appel à projet. Expliquer la complémentarité et la cohérence du projet par rapport aux actions existantes de droit commun : les besoins couverts par l'action et les résultats attendus ;
- montrer la mobilisation et la recherche de moyens de droit commun et d'une capacité d'autofinancement en complémentarité des crédits spécifiques sollicités ;
- Les porteurs de projets éligibles au dispositif « Quartiers d'été » devront s'engager à promouvoir et à faire respecter les valeurs de la République. À ce titre, les porteurs doivent s'engager à respecter [le contrat d'engagement républicain](#) (cf p18 du document en ligne). La demande formalisée de subvention vaut engagement par le porteur du Contrat d'Engagement. A cet effet, le porteur veillera avec la plus grande vigilance à permettre à tous de bénéficier des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de genre
- Les porteurs de projets labellisés Quartiers d'été 2024 s'engagent à mettre en œuvre une politique de communication et d'information efficace pour faire connaître localement leur programmation estivale et à mentionner le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation des logos adéquats.

III. Modalités de subventions

Le montant de la subvention accordée aux projets sélectionnées est à l'entière appréciation des autorités délégataires des crédits.

- La subvention de l'État doit intervenir en complément du droit commun et ne peut dépasser 80% du budget global. Il est donc indispensable que les projets soient cofinancés à minima à hauteur 20 % par d'autres partenaires publics ou privés (ou fonds propres de l'association).
- Les porteurs de projets renouvelant une demande concernant un projet ayant été déjà financé l'année précédente devront justifier l'utilisation de la subvention dans Dauphin à l'aide du « compte rendu financier » réglementaire (Cerfa15059*02), avant que la nouvelle demande puisse être prise en compte par le service instructeur.

IV. Communication

Le logo dédié « Quartiers d'été » est joint à l'appel à candidature. Les porteurs de projets retenus s'engagent à faire apparaître les logos et la participation du Secrétariat d'état à la ville et à la citoyenneté et de l'ANCT sur tous les supports de communication utilisés pour promouvoir leur projet.

V. Modalités de dépôt et d'instruction des dossiers

Les demandes de subvention doivent être déposées sur le [portail internet DAUPHIN](https://usager-dauphin.cget.gouv.fr) : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Points de vigilance lors de la saisie de votre projet :

- Veiller à ce que l'intitulé de votre projet mentionne : **Quartiers d'été 2024 + nom de l'action**
- Pour la saisie du budget prévisionnel, le service est : **21-ETAT-POLITIQUE-VILLE**

N'hésitez pas à vous reporter au [guide usagers Dauphin](#) et/ou à vous faire accompagner dans vos démarches sur la plateforme par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), voir ci-dessous.

VI. Contacts

Sylvie MIZERET, chargée de mission Politique de la Ville - DDETS

sylvie.mizeret@cote-dor.gouv.fr - 06 16 07 38 20

Brigitte LORAUD, gestionnaire administrative Politique de la Ville (dont Dauphin) - DDETS

brigitte.loraud@cote-dor.gouv.fr - 03 80 68 31 24

Cathy Mathieu, déléguée du Préfet pour la Politique de la Ville (Chenôve, Longvic, Talant)

cathy.mathieu@cote-dor.gouv.fr - 06 74 18 89 63

Romain DIRAND, délégué du Préfet pour la Politique de la Ville (Dijon : Grésilles et Fontaine d'Ouche, Quetigny)

romain.dirand@cote-dor.gouv.fr - 06 07 09 23 17

VII. Le calendrier

Le présent appel à projet est ouvert **le lundi 22 avril 2024 et sera clos le lundi 27 mai 2024.**